RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté du 16 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes Vaucluse

NOR: JUSF2301873A

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la Jeunesse Alpes,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes Vaucluse.

ARRETE:

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes Vaucluse les personnes suivantes :

Pour .	la C	Conféd	ération	générale	du travai	l-1	Protection	judiciaire d	de la	jeunesse	(CGT-	PJJ):
--------	------	--------	---------	----------	-----------	-----	------------	--------------	-------	----------	-------	-----	----

Monsieur Mohamed M'CHANGAMA

☐ Titulaires :	Madame Claire BARRY Monsieur Monkour NOUAR			
☐ Suppléants :	Madame Hanane HAMMADI			

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

☐ Titulaires : Madame Hélène BERRIER

Madame Fatima OULHACHMI Monsieur Christophe MITTOU Monsieur Ludovic POULLARD

☐ Suppléants : Madame Laurence MARTINEZ

Madame Caroline DARAGONIAN

Monsieur Abdérémane ABDALLAH-ALI

Monsieur Emmanuel FERRER

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Alpes Vaucluse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 16 janvier 2023

Le directeur territorial de la PJJ Alpes Vaucluse

Benoit BELVALETTE